L'actu du jour

Affaire du bijoutier de Nice : "En France, on n'a pas le droit de se faire justice soi-même !"

La semaine dernière a eu lieu le procès "du bijoutier de Nice". Cet homme était jugé pour avoir tué un voleur qui venait de cambrioler sa boutique. Pour comprendre comment ce bijoutier a été jugé, *1jour1actu* a interviewé Olivier Cahn, un professeur spécialiste de la justice.

La semaine dernière, Stephan Turk, surnommé « le bijoutier de Nice » (à droite) a été condamné à 5 ans de prison avec sursis pour avoir tué un homme qui venait de cambrioler sa bijouterie. Ici, il est dans la salle de la cour d'assises du tribunal à Nice, là où il a été jugé. (© Valery Hache/AFP)

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que, la semaine dernière, Stephan Turk, un bijoutier de la ville de Nice, était jugé pour avoir tué, en 2013, un homme qui venait de cambrioler sa bijouterie. Cette affaire a suscité de l'émotion en France : des milliers de personnes ont apporté leur soutien au bijoutier.

Pour elles, le bijoutier n'aurait cherché qu'à se défendre.

1jour1actu : Bonjour, expliquez-nous, c'est quoi cette affaire « du bijoutier de Nice ? »

Olivier Cahn : Il y a 5 ans, **à Nice** (sud de la France), un bijoutier était en train d'ouvrir **sa bijouterie** lorsqu'il a été attaqué par **2 jeunes gens** : ils voulaient lui dérober **de l'argent et des bijoux**. Ces deux jeunes gens ont **frappé** le bijoutier puis **se sont enfuis** sur un scooter. Le bijoutier est alors rentré dans sa boutique pour aller chercher **un pistolet**. Il est ressorti et **a tiré** sur les voleurs en scooter. L'un des deux jeunes a été touché par **une balle** et il est mort.

Pourquoi ce bijoutier a été jugé dans un procès ?

Olivier Cahn : Il a été jugé car il était **suspecté** d'avoir voulu tuer les deux jeunes lorsqu'il leur a tiré dessus.

Certains disent que le bijoutier s'est défendu en tirant sur les voleurs, c'est vrai ?

Olivier Cahn : En France, on n'a **pas le droit de se faire justice soi-même**. Cela veut dire que, lorsqu'on se fait agresser par exemple, il faut **prévenir la police** ou les gendarmes : eux ont le droit **d'intervenir et d'arrêter** les agresseurs pour qu'ils soient, ensuite, **jugés et punis**. Mais la police n'est pas toujours à côté de nous lorsqu'on se fait agresser ! Dans ce cas, une personne a le droit de **se défendre contre son agresseur**, mais de manière **égale**. C'est ce qu'on appelle **la légitime défense**. Si la personne reçoit une claque, elle peut donner un coup pour se protéger, par exemple. Or, dans le cas du bijoutier, ce n'était pas de la légitime défense car il a reçu des coups et a riposté en utilisant une arme à feu alors que les agresseurs s'enfuyaient.

Mais pourquoi le bijoutier n'a été jugé que cette semaine alors que l'affaire s'est déroulée il y a plus de 5 ans ?

Olivier Cahn : Parce que c'est **une affaire criminelle**. Comme pour chaque crime, **un juge d'instruction** a été saisi de l'affaire. Cela veut dire que ce juge était chargé de réunir beaucoup d'éléments (témoignages, preuves…), pour ainsi décider si le bijoutier devait être jugé pour meurtre ou pas.

Comme il s'agit d'affaires très graves, les enquêtes d'un juge d'instruction prennent plusieurs années.

Comment s'est déroulé le procès du bijoutier ?

Olivier Cahn : Comme le bijoutier était suspecté d'avoir commis un meurtre, il a été jugé par la cour d'assises. La cour d'assises, c'est le tribunal qui juge les personnes qui ont commis une infraction grave, qu'on appelle "crime". Un meurtre, c'est un crime. Dans **une cour d'assises**, il y a des juges. Mais aussi, **un jury populaire** : ce sont des citoyens français de plus de 23 ans qui ont été **tirés au sort** pour assister au procès. Avec les juges, ce sont eux qui, à la fin du procès, disent si la personne est **coupable du crime ou non**.

Au final, le bijoutier a-t-il été jugé coupable?

Olivier Cahn : Il n'a pas été reconnu coupable de **meurtre**. Mais, par contre, il est coupable **de "violences volontaires avec arme** ayant entraîné la mort sans intention de la donner". Cela veut dire qu'il est coupable d'avoir utilisé son arme et d'avoir tué une personne, même s'il n'a pas voulu la tuer.

Cela veut dire qu'il n'ira pas en prison ?

Olivier Cahn : Le bijoutier a été condamné à **5 ans de prison avec sursis**. Cela veut dire, effectivement, qu'il n'ira pas en prison pour cette affaire. Sa peine est suspendue. Mais si le bijoutier commet de nouveau **une infraction**, il ira en prison pour l'infraction qu'il a commise et devra **en plus effectuer les 5 ans de prison** de cette peine-ci !

Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com